

Aussi,—Décrets du Conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette de la Colombie-Britannique*, entre le 20 janvier 1919 et le 31 juillet 1919, en conformité des dispositions du paragraphe (d) de l'article 38 des règlements pour l'arpentage et l'administration des terres fédérales dans un rayon de 40 milles de la zone des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

Documents de la Session No , 1919.

Aussi,—Décrets du Conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 20 janvier 1919 et le 31 juillet 1919, en conformité des dispositions du chapitre 47, 2 George V, "Loi concernant les eaux dans la zone des chemins de fer".

Documents de la Session No , 1919.

Aussi,—Décrets du Conseil entre le 20 janvier 1919 et le 31 juillet 1919, en conformité des dispositions de l'article 5 de la Loi de l'arpentage des terres fédérales du chapitre 21, 7-8 Edouard VII.

Documents de la Session No , 1919.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (A) intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile", est lu.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est
Ordonné que le dit bill soit retiré.

Le Sénat s'ajourne.